## LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION ADOP



2. Un **confrère de soutien** (pharmacien d'astreinte) lui répond 7j/7, 24h/24 en toute indépendance et confidentialité; gratuit **0800 73 69 59**:



3. Le **confrère de soutien** écoute et analyse la situation à l'aide de son manuel pédagogique établi en partenariat avec des médecins spécialisés dans les thérapies comportementales et cognitives et grâce à la formation effectuée ;



4. Il oriente si besoin vers un **professionnel ressource** faisant parti du réseau :





5. Le professionnel ressource prend le relais ;



4. Le pharmacien en difficulté trouve la solution en discutant avec le **confrère de soutien** ;

